



Assemblée plénière du S3PI du 5 décembre 2008 à 10h. Mairie d'Anglet.

1- Présentation des objectifs du SPPPI

M. Guy Mondorge – 1er Adjoint ville d'Anglet, Conseiller Général, en l'absence de Jean Espilondo, Maire d'Anglet, accueille les participants (des 4 collèges du S3PI) dans cette salle des Fêtes de la Mairie, transformée pour l'occasion en siège du S3PI. Il souligne l'intérêt des Anglois et du maire pour les travaux menés par cette structure ainsi que pour les améliorations qui pourront être amenées suite aux actions mises en place. Il est important pour la ville d'Anglet que le développement du tourisme et le développement industriel se fassent de concert.

M. Etienne Guyot – Préfet des Landes – remercie les acteurs de cette enceinte de concertation et d'échanges. La Préfecture des Landes est mobilisée et affiche une volonté d'ouverture, de transparence, d'écoute et d'attention mutuelle. Il précise le soutien de la DRIRE pour l'établissement de l'ordre du jour, la concertation et l'animation.

M. Georges Daubagna – Président du S3PI Estuaire de l'Adour - remercie les participants des différents collèges. Il précise que le S3PI est dans sa 10^{ème} année d'existence. La démarche du S3PI s'inscrit dans une dynamique de développement durable avec des enjeux économiques, environnementaux et sociaux importants. Le S3PI est un outil exceptionnel, il sera ce que nous en ferons collectivement.

Il présente l'organisation du S3PI : M. Michel Botella assure le conseil technique du Président, la mise en oeuvre et l'animation du S3PI ; M. Jean Michel Lambert (ville d'Anglet) assure la coordination du secrétariat du S3PI en collaboration avec Mme Carine Plagnot (CCI BPB), ainsi que le suivi budgétaire et l'animation du site internet.

2- Mise en place des groupes « Risques majeurs » et « Eau »

M. Botella présente les propositions de thèmes à engager au sein des Groupes RM & Eau pour 2009. (voir annexe)

M. Daniel Fauvre – DRIRE Bordeaux – rappelle que le S3PI n'est pas un organisme, mais une instance, un lieu d'échanges, d'analyse, de concertation et de propositions d'actions.

Le SPPPI ne pourra fonctionner qu'avec la volonté de chacun.

Le ministère de l'environnement a un budget pour aider les S3PI mais dans certaines limites.

Il rappelle également que l'animation des S3PI est une mission de la DRIRE de par les textes réglementaires. Par conséquent il dit regretter de ne pas avoir été associé au programme.

Concernant le groupe risques majeurs : la notion de risques majeurs est associée à une notion de prévention des risques accidentels, contrairement aux thèmes air, déchets sols... qui sont, eux des sujets de pollutions chroniques. Il paraît donc difficile de traiter tous ces sujets en même temps sans confusion, il faudrait peut-être envisager un groupe « prévention des risques accidentels » et un groupe « prévention des pollutions chroniques ».

De plus, il existe, selon la loi, un CLIC lié à la présence de LBC qui travaille sur ces notions de risques majeurs. Il paraît donc indispensable de faire un travail d'articulation entre ces 2 instances afin d'éviter les redondances. Le CLIC est un lieu réglementaire ; le SPPPI reçoit l'information et la relaye.

Le 2ème groupe Eau issu de l'ancienne structure du S3PI a vocation à traiter de l'impact des pollutions et pourrait intégrer l'air, les sols et autres pollutions ainsi qu'ouvert à d'autres interlocuteurs.

Concernant le secrétariat, fin 2007 une convention a été mise en place et signée entre l'Etat, représenté par la DRIRE, la CCI Bayonne Pays Basque et le S3PI/CLIC pour assurer le secrétariat des deux entités. Cette solution, avec un interlocuteur unique pour les 2, apporte satisfaction à la DRIRE ; l'Etat y est favorable.

M. Daubagna précise que le travail se fera en étroite collaboration avec la DRIRE, dans le cadre du courrier du 17 10 08 et que, en fonction de l'avis des différents collègues, le groupe pourra évoluer pour tenir compte de la différence entre « risques de pollutions accidentelles » et « risques de pollutions chroniques ».

M. Philippe IVANDEKICS – Directeur de LBC Tarnos – souligne qu'il est dommage que les différents collègues n'aient pas été concertés pour la nouvelle organisation du S3PI. « Il me souvient qu'à l'époque M. Botella avait été exclu par le Préfet et je voudrais savoir pourquoi il se retrouve là ? »

M. Daubagna lui répond que sa seconde remarque est un peu déplacée. M Botella est présent en tant que conseiller technique et pour son expérience au sein des S3PI dans le passé. Il précise que nous sommes ici pour constituer les groupes. Les membres présents peuvent s'inscrire en précisant que ces groupes seront ouverts à d'autres participants. Il espère avoir répondu à M Ivandekics.

M. le Préfet revient sur les propos de la DRIRE concernant les groupes RM et Eau et la prise en compte d'autres problématiques. Cela n'est pas neutre car pour l'Etat c'est un ensemble qu'il s'agit de cerner et peut être avec un 3ème groupe.

M. Daubagna indique son accord de principe et ce en fonction de la manière de présenter les choses, de notre capacité à travailler, faire des propositions et selon les problèmes, nous apprécierons ensemble.

M. Botella confirme l'objectif de maintenir la dynamique des groupes qui ont fait le travail du S3PI Estuaire de l'Adour, depuis l'origine, avec la façon de travailler que vont développer les animateurs.

M. Gérard Claverie – Association IDEAL – chargé d'animer le groupe risques majeurs. Comme en commission municipale, le résultat des travaux, sera rapporté en plénière, débattu et les propositions seront transmises aux responsables.

Le principe dans ce groupe est la liberté de parole de chacun des participants, tout peut se dire, dans le respect des personnes et de soi même.

Il souligne l'importance du droit à l'information du public.

Nous sommes ici dans le cadre de l'intérêt général, des populations et travaillons sous l'égide de la République.

Autour de la table se trouvent de nombreuses compétences et de volonté qui permettront de bien travailler.

M. Patrick Auriault – Ville de Bayonne – chargé d'animer le groupe eau.

Il réagit aux suggestions faites et précise qu'il n'est pas favorable à rajouter les problématiques air, bruit, déchets... dans ce groupe car sur un plan technique et scientifique ce n'est pas gérable. Cependant tout plan de prévention peut avoir un impact sur les PLU.

La dynamique du groupe se mettra en place au fur et à mesure, en fonction des besoins et actualités. Cependant quelques dossiers sont déjà prévus :

- montage de nouveaux schémas d'analyses des eaux avec des stations d'analyses en temps réel,
- hiérarchisation des hydro-systèmes (débit, caractéristiques des écosystèmes, état sanitaire des eaux,...)
- réflexion de jumelage ou travail en transversalité dans le cadre du projet Eurocité Bayonne / St Sébastien.

M. Daubagna indique, au sujet de l'Eurocité, qu'il a été mandaté par le Président de la CABAB pour apprécier ces domaines et faire des propositions.

M. Fauvre remarque que, même si le programme présenté du groupe eau est légitime, il y a erreur de cible, le S3PI est un lieu d'échanges sur la prévention des pollutions industrielles. Pour ce qui est de l'approche milieu et usage de ce milieu, c'est le travail d'un SAGE et non d'un S3PI.

Quant au groupe risques majeurs, il rappelle la différence entre traitement du risque accidentel, qui par définition est rare et le traitement des pollutions chroniques qui sont un enjeu majeur et représentent l'impact le plus important. Vous ne pouvez pas développer sans sortir du champ géographique du port de Bayonne.

M. Daubagna précise que le S3PI doit prendre en compte la problématique des pollutions de l'estuaire de l'Adour dans sa globalité, mais compte tenu des pollutions subies par les villes qui bordent cet estuaire, il est important de travailler sur ces problématiques afin d'être pertinent dans les décisions en tant qu'élu. Concernant le groupe eau, le S3PI est un organisme de proposition et réflexion globales sur l'eau, il n'est pas question de raisonner par tranches car cette problématique de l'eau peut impacter les plages et donc l'activité touristique.

M. le Préfet note que le programme présenté est ambitieux, et qu'il est important de ne pas restreindre le terme pollution industrielle à l'eau, mais de traiter aussi l'air, le bruit, les sols.

Mme Claudine PEDURTHE – SEPANSO Pays Basque – demande des précisions sur les propos de la DRIRE. L'ambition du SPPPI est de vouloir réfléchir sur tout pour se donner la chance d'échanger et partager sur un thème important. Effectivement il y a la possibilité de créer un 3^{ème} groupe, mais on pourrait également garder 2 groupes : le groupe eau et le groupe « risques » (pris dans un sens général) et non « risques majeurs ».

Elle cite le cas d'une forte odeur de gaz qui a dernièrement affolé les populations du quartier de Blancpignon avec appel des pompiers. Quelles en ont été les suites ?

M Victor Pachon – CADE – fait observer qu'au niveau de la Région, il y a un projet avec deux prétendants à la concession du port. Il pense que la Région se devrait d'écouter le S3PI, et même si ce n'est pas directement sa fonction le S3PI peut formuler un diagnostic et éclairer sur les actions à mener sur l'estuaire de l'Adour dont le port de Bayonne.

Nous diagnostiquons par exemple des métaux lourds, des micropolluants mais les opérations de dragage sont lancées sans que l'on sache s'il y a eu analyse, sans discussion. Il faut donc que l'actualité environnementale de l'estuaire dans son entier soit traitée au sein du S3PI.

M. Daniel Provins – Conseil Régional - indique que MM A.Rousset et JL Carrère sont à Caen en réunion de l'Association des Régions de France. La Région est ici présente pour écouter et prend acte de la mise en place du S3PI et insiste pour préciser tout l'intérêt qu'elle porte à cette importante institution.

Il confirme l'actualité concernant la concession et l'exploitation du port qui relève d'une Délégation de Service Public après appel d'offres et deux candidats retenus la CCIB et Veolia.

Le choix définitif se fera le 15 12 08 en réunion plénière de l'assemblée régionale.

Concernant la gouvernance du Port, le Président A.Rousset a abordé les problèmes de compétence du délégataire en Comité stratégique du Port qui réunit les 4 communes et les deux départements. Les problèmes techniques sont abordés en Conseil portuaire avec l'ensemble des usagers.

La relation avec les populations riveraines qui sont d'un intérêt majeur peuvent et doivent quand il s'agit de pollutions ou d'accidents relever du S3PI qui est l'institution appropriée.

La Région sera présente au sein du S3PI et des deux groupes de travail en la personne de M Pascal Agostini.

M. Alain Peltier – Association ADALA – approuve les positions de la DRIRE, le S3PI est une instance de concertation non un organisme et la proposition de Mme Claudine PEDURTHE pour les 2 groupes. Il regrette cependant l'absence de concertation concernant l'organisation des groupes. Il souhaite qu'un partage d'informations sur l'ordre du jour, les compte rendus, les rendus des groupes en plénières soit effectif. Il propose également de fixer les dates d'une réunion à l'autre.

M. Daubagna répond sur le point de la concertation. Il indique que « Monsieur le Maire d'Anglet a pris la décision de me confier la présidence du S3PI dès le mois d'avril. Nous nous sommes mis au travail immédiatement et dans l'attente de l'arrêté interdépartemental désignant les membres des quatre collèges dont nous avons rencontré des représentants. Nous avons essayé de tout faire pour tenir cette réunion avant la fin de l'année en proposant cette organisation ».

M. Claude Secret – Association ADRAA – s'adresse à Monsieur le Préfet et indique qu'il note une absence de dialogue et transparence avec les riverains ; en effet, lors de contrôles ou dossiers, l'Etat est représenté par la DRIRE, les industriels par les CCI, mais personne pour les riverains. Il souhaite que le S3PI soit présent dans de tels cas pour représenter les citoyens.

M. le Préfet indique que le S3PI relève d'un texte national dans lequel sont représentés les citoyens, de par les Elus et les associations ainsi que les industriels qui ont à traiter des pollutions et l'Etat également dans le sens de la représentation des citoyens. La volonté de dialogue est marquée par sa présence dans cette réunion, qu'il la considère sérieuse et qu'il s'engage dans une logique d'aide et de transparence.

M. François Cazeils – Pilotes de l'Adour –intervient en tant que VPdt de Port Bayonne Avenir et indique qu'ils (des industriels) ont été choqués par la nomination des groupes et la désignation des animateurs. Ils étaient prêts à quitter la séance. Après réflexion, ils ne quitteront pas la salle et ils s'inscrivent dans les groupes. Pour ce qui est des animateurs il recommande qu'ils oublient ce qu'ils ont été pour qu'ils (ces industriels) participent dans les meilleures dispositions.

M. Daubagna découvre qu'il se serait passé des choses sous la présidence de Mme Dequeker et dont il n'est absolument pas au courant. Il indique se positionner aujourd'hui pour apprécier et régler les problématiques environnementales et remercient les industriels de ne pas avoir quitté la séance et de leur volonté de participer aux groupes.

Une liste d'inscription pour chacun des 2 groupes est mise à disposition des membres souhaitant participer aux 2 groupes ou à l'un des 2.

3- Pollutions ressenties par les populations – Réponses sur les actions engagées ou à entreprendre par les industriels

➤ Pollution atmosphérique en juillet – Celsa France

M. Hubert Dekkers – SEPANSO et pour ADALA - fait état d'un courrier relatif à un épisode de pollution de ADA en juillet 2008 et demande à Monsieur Amiel des précisions sur cet événement

Mme Natacha Melquiot - Celsa France - informe que le panache de fumée de juillet est survenu suite à un problème sur une des vannes du système d'épuration. La production a été aussitôt stoppée et durant toute la phase de réparations, soit environ 1h. Une analyse des causes a été réalisée et des actions préventives mises en place afin que ce genre d'incident ne se reproduise plus.

M Peltier demande pourquoi cette vanne n'a pas fonctionné et demande la présentation de l'analyse des causes de cet incident.

M. Michel Amiel – DRIRE Anglet – fait un point de l'avancement sur le plan des mesures ; les informations sur l'air ont été fournies par Celsa, et l'étude des risques sanitaires par les émissions diffuses présentée. Les résultats n'étant pas totalement satisfaisants, des mesures complémentaires ont été demandées à Celsa. L'aciérie étant soumise à la directive IPPC, le nouvel arrêté prévoira le traitement et les normes des émissions de la cloche du four.

M. Daubagna annonce que les résultats d'analyses, propositions et réponses pourront être apportées au S3PI et au sein des groupes, pour travailler ces problématiques dans l'intérêt général dont l'information des populations.

➤ **Odeurs ressenties le 14 novembre 2008**

Mme Pedurthe - SEPANSO Pays Basque renouvelle sa demande d'informations sur ces odeurs importantes, un article du Sud-Ouest ayant associé cet événement à un problème portuaire de transbordement de navires.

M. Amiel explique, sous le contrôle de LBC, qu'il y a 2 types d'odeurs présentes sur le port :

- une odeur de « vinaigre » qui provient de l'acide acétique
- une odeur de « gaz » qui provient du transbordement de pétrole brut. C'est ce qui s'est passé.

La DRIRE a entrepris des actions sur les COV. Il a rencontré M. Ivandekics qui a indiqué que des investissements sont prévus chez LBC pour récupérer les COV (Composés Organiques Volatils) dont les composés soufrés plus les émanations d'essence de papeterie. Il n'y a pas de danger et c'est plutôt le côté désagréable qui est ressenti.

M. Cazeils dit que ce n'est pas un accident.

Madame Pedurthe enregistre les engagements de LBC pour des investissements environnementaux.

M. Jean Yves Deyris – CADE – revient sur les thèmes de risques, eaux, sols, air : qu'est-ce qui est observé et ressenti, une pollution industrielle. Quels seront les moyens pour le S3PI, dont la mesure des rejets, auxquels les industriels doivent souscrire.

Il doit en être de même pour les risques sanitaires, contrôle et moyens.

Deux éléments qui feront le S3PI.

Il est 11h 40. Le Président suspend, pour un quart d'heure, la séance en demandant au représentant de chaque collège de bien vouloir participer au point média.

4- Projets industriels

a/ extension LBC et PPRT

M. Ivandekics : concernant l'extension, il s'agit de construire des réservoirs pour stocker du méthanol pour satisfaire des clients dans les Landes qui montent une usine de colle.

L'autorisation vient d'être reçue. 3 ans sont prévus pour la réalisation des travaux.

Le dossier du PPRT est dans les services de la DRIRE, après avoir fait les études de danger.

M. Amiel précise que le dossier est en consultation auprès des collectivités concernées Tarnos, Boucau et Anglet.

Dans le cas de LBC, le phénomène majorant est toujours le boil over sur un bac de pétrole brut. Ce qui a changé, ce sont les modes de calculs du périmètre. A l'époque du PPI, la formule utilisée pour le calcul du rayon du périmètre d'étude était celle utilisée par les pompiers. Le rayon ainsi trouvé était de 518 m.

Vers 2005-2006, il a été convenu que pour le phénomène de boil over ce n'était pas cette formule qu'il fallait appliquer, mais celle définie par circulaire de novembre 1989. Ce mode de calcul donnait un périmètre d'étude pour le PPRT d'un rayon de 913 m. Début octobre 2008, un accord entre le ministère de l'environnement et les professionnels est conclu en donnant un nouveau mode de calcul proposé par l'INERIS et basé sur l'observation et l'historique des accidents survenus dans le monde. Le nouveau rayon du périmètre d'étude pour le PPRT est donc maintenant de 579 m. La zone d'effet

d'un boil over est donc plus réduite que précédemment, il n'y a aucun risque de létalité pour les populations riveraines et quasiment aucune habitation n'est impactée par le nouveau périmètre.

M. Daubagna note que du fait que ce nouveau périmètre n'impactant plus d'habitation sur Anglet, cela simplifie la tâche des élus concernant des évolutions du PLU, mais qu'en est-il réellement ? Ce nouveau mode de calcul reflète-t-il la réalité ?

M. Amiel confirme que la réalité est proche des 579 m puisque le résultat repose sur des calculs élaborés par INERIS et sur des observations d'accidentologie.

M. Ivandekics rajoute que le phénomène de boil over est un phénomène à cinétique lente, lié à des conditions d'accident généralisé, et qui laisse le temps d'agir et d'évacuer les populations puisqu'il faudrait environ 48 h d'incendie sur un bac pour que ce phénomène se produise.

M. Daubagna demande ce qui est prévu dans le cas où ce phénomène se produirait sur un bateau et au milieu de l'Adour par exemple ?.

M. Agostini – Conseil Régional Aquitaine – informe, en tant qu'Autorité Portuaire, qu'une consultation est en cours pour une étude de danger relative au Plan Portuaire de Sécurité.

La fin de l'étude est prévue pour juin 2009.

M. Deyris – CADE – suggère de revoir les modes de concertation et communication. Il aurait été justifié que le CLIC soit consulté et informé pour comprendre pourquoi le périmètre passait de 913 à 579 m. Il dit qu'à force de ne pas passer par la concertation, on aboutit, comme pour la Raffinerie du Midi à ce que chacun y va de son interprétation.

Autre point comme les projets de CELSA et leur implantation ne relèvent-ils pas d'en discuter au CLIC ?

Mme Josette DUHART – Ville du Boucau et Présidente du CLIC – rappelle que le PPRT doit être discuté au sein du CLIC, et non en plénière du S3PI. Concernant la Raffinerie du Midi, le site a été fermé avant de démarrer l'étude, donc pas besoin de travailler dessus. Les procédures sont respectées, tout se passe en fonction de la réglementation et sous le contrôle de la DRIRE. Les informations peuvent évidemment être relayées au niveau du S3PI, mais il faut d'abord que les travaux soient menés au sein du CLIC, des services de la DRIRE et de la Préfecture.

M. Amiel précise que le dossier PPRT est transparent. Le CLIC aurait pu être convoqué, mais c'est le Préfet qui supervise le périmètre d'étude. Le dossier étant en cours il y aura lieu d'apprécier ce qu'il va advenir.

b/ Laminoirs des Landes (Groupe Beltrame)

M. Adolfo Bottene : le dossier ICPE est complet et a été déposé dans sa version finale en septembre. La recevabilité du dossier a été annoncée en novembre.

L'enquête publique aura lieu du 22 décembre 2008 au 23 janvier 2009.

De lourds investissements en matière d'environnement sont prévus, notamment pour éviter les propagations de bruit, recycler intégralement l'eau et éviter les émissions dans l'air.

M Amiel : ce sera une installation soumise à la directive IPPC, et intègrera les Meilleures Techniques Disponibles avec les valeurs d'émission UE. L'information sur ces données est dans le dossier à l'EP.

M. Daniel Casteran - Préfecture des Landes- précise qu'un commissaire enquêteur tiendra 4 permanences dont les horaires seront affichés dans les mairies des 4 communes concernées.

M. Daubagna dit que le groupe risques majeurs souhaite se saisir du dossier et demande à avoir une copie de ce dossier dès que possible et avant le 22 décembre car des problématiques liées au bruit, à l'eau et aux rejets aériens ont été identifiées.

M. Fauvre précise qu'il s'agit d'un projet industriel, avec un enjeu sur l'environnement si aucune mesure n'était prise, ce qui n'est pas le cas, mais qu'en aucun cas cette activité n'a de lien avec les risques majeurs qui par définition intègre une notion d'impacts sur la population. Encore une fois, il est important de différencier les risques accidentels (risques majeurs) des risques de pollutions chroniques et diffus pour lesquels leur prise en compte sur des longues durées peuvent entraîner des

risques pour la santé humaine : métaux lourds, gaz... ainsi que pour les espèces avec des interactions environnementales.

M. Daubagna note bien cette remarque qui correspond aux attentes et inquiétudes dans la population. Lorsque M. Bottene a été reçu en Mairie d'Anglet avec les associations, trois points en particulier ont fait l'objet de questions : eau, rejets aériens, bruit.

M. Bottene indique qu'il se rendra à l'invitation du « Groupe Risques ».

M. Casteran rappelle que tout est fait dans les règles de l'art concernant la procédure avec la ville de Tarnos, qu'il y a des règles à respecter et que le dossier sera à disposition à partir du 22 décembre.

Laminoirs de Celsa

Mme Natacha Melquiot - Celsa France – répondant à une question du Président, n'a aucun élément précis à indiquer ce jour, mais que dans le cadre d'une prochaine réunion des informations pourront être fournies.

5- Questions diverses

➤ Secrétariat S3PI

M. Pascal Marty – CCI Bayonne Pays Basque – souhaite avoir des précisions sur le fonctionnement et les limites du secrétariat du S3PI pour l'avenir car à ce jour, la CCI assure le secrétariat S3PI et CLIC, et la nouvelle organisation présente mérite des précisions tant d'un point de vue budget que organisationnel. Madame Carine Plagnot assure cette mission en plus de sa fonction à la CCI, par conséquent, d'un point de vue organisationnel, la CCI a des limites.

M. Daubagna note ces observations avec, pour le financement celui de la DRIRE de 10 000 € et demande pour quel temps de salarié? Il précise que la mission prévue est d'assurer le secrétariat, d'alimenter le site internet et d'assurer la concertation des différents groupes.

M. Fauvre rappelle que concernant le budget, la participation de la DRIRE est plafonnée à 10 k€ pour S3PI et CLIC, et dans la limite de 50% des dépenses réalisées.

M. Ivandekics rappelle également que les industriels du port sont prêts à participer financièrement aux dépenses du S3PI comme ils s'y étaient engagés dès 2006.

M. Marty précise que les 50 autres % sont assurés par la CCI et pose la question de l'impact de la nouvelle organisation avec les groupes et souhaite que cette convention soit menée à bien.

M. Daubagna propose une réunion des parties pour le budget sur la base de 10 K€ pour l'Etat, 10 k€ pour la CCI et 10 K€ pour les industriels.

M. Deyris enregistre que l'on traite de la rémunération du travail de secrétariat de la CCI pour le S3PI/CLIC mais il pose la question de la valeur de la participation des bénévoles, en particulier associatifs, qui prennent en sus leurs frais de déplacement pour ces réunions.

Travail des groupes :

M. Claverie indique qu'il prendra date avec M. Bottene pour une réunion du Groupe Risques avant la date limite de l'Enquête Publique.

M. Auriault propose pour le groupe eau une périodicité des dates pour les quatre réunions prévues.

La 1ère du 00 02 09 se tiendra à Ansot.

Il précise le thème d'une étude globale des masses d'eaux estuariennes et sur les problèmes de pollutions. Il sait que beaucoup d'autres institutions traitent de l'eau et intègre ce que sont les prérogatives d'un S3PI. Notre particularité, comme l'a souligné M. Botella, est que nous travaillons sur et avec les deux départements. Le SDAGE est en cours d'évolution et le relais pourrait être, à partir de nos travaux, de tendre vers un SAGE/CLE Nive /Adour.

M. Daubagna précise que le Conseil des Elus du Pays Basque dans le cadre des objectifs de reconquête de la qualité des eaux des affluents de l'Adour / Nive a intégré le S3PI comme partenaire.

La problématique est au niveau des enjeux dont un besoin de financement important des travaux d'assainissement pour l'ensemble du Pays Basque au regard des exigences pour l'économie touristique et la santé publique sur les plages de la Côte basque.

Agriva (ex Interfertil)

M. Henri Capdupuy informe le S3PI que des travaux d'un montant de 13 M€ sont entrepris sur le site de Tarnos pour développer son activité industrielle, avec regroupement des 2 sites (Bayonne et Tarnos) à Tarnos. Ce projet augmente la capacité de stockage et broyage, il intègre et prend en compte l'environnement. Les dossiers seront prochainement en enquête publique.

M Daubagna remercie M Capdupuy en observant que le projet pourra être plus développé dans une prochaine réunion du S3PI ou du « groupe risques ».

Terrains Raffinerie du Midi et Interfertil au Boucau

M. Province réaffirme l'attachement du CRA à maintenir la vocation industrielle des terrains RM et Interfertil.

Il est 13h.

Le Président Georges Daubagna clôture la séance en remerciant Monsieur le Préfet et l'ensemble des participants. Il indique qu'un buffet est mis à disposition pour tenir compte de l'horaire et des déplacements longs pour certains participants.

Prochaines dates :

- Pour la **plénière**, 2 dates proposées : **12 ou 19 juin 2009** – à valider.
- Pour le **groupe eau** : à **déterminer**.
- Pour le **groupe risques** : **15 janvier 2009 à 9h 30 au CPIE du Seignanx**.

S3PI ESTUAIRE DE L'ADOUR

Réunion plénière du 5 12 08 10 h Mairie Anglet

Propositions de thèmes à engager au sein des Groupes RM & Eau pour 2009.

Rappel réglementaire :

- Décret 2008-129 du 22 08 08 relatif aux S3PI en France ;
- Arrêté interdépartemental du 18 09 08 désignant Anglet pour la Présidence assumée par Georges Daubagna, Adjoint à l'Environnement.

Historique sur 10 ans (Arrêté Inter Départemental du 30 09 1998) avec :

Le GRM - Groupe Risques Majeurs - et son premier Président M. François Jacquet, Maire du Boucau, ancien Président de la CCIB, puis relais à Mme Josette Duhart, Adjointe.

Le GRM va faciliter, la mise en place du CLIC – Comité Local d'Information et de Concertation - pour les centres de stockage Raffinerie du Midi du BOUCAU et LBC/SOTRASOL de TARNOS (AP du 24 05 06) – avec les évolutions constatées depuis comme la fermeture du dépôt RdM en 2008.

Pour 2009 nous avons demandé à Gérard Claverie d'animer les travaux du GRM.

Nous proposons d'aborder les Risques Majeurs naturels (exemple du décès des deux égoutiers cette semaine à Biarritz et pour le territoire S3PI, souvenons-nous du coup de vent qui avait emporté le transbordeur d'ADA et blessé le grutier) et technologiques dont le transport des Matières Dangereuses :

- par route (à étudier en relation avec le SCOT qui pourra être développé par un responsable),
- par fer (avec la SNCF qui a déjà participé aux travaux du GRM avec le plan de prévention et de secours et au regard des incidents récents d'Artix – déraillement de 4 wagons citernes d'Acétate de Vinil Monomère - et en gare de triage de Bayonne St Bernard avec la dépressurisation d'un wagon),
- par mer dont le Règlement Matières Dangereuses du port en lien avec les Plans de secours internes et externes (Plan d'Opération Interne et Plan Particulier d'Intervention) des entreprises et le Plan Portuaire de Sécurité...

Ainsi, comme cela lui avait été dévolu, que l'étude des projets industriels avec l'industriel et la DRIRE quand cette situation se présente (laminoirs Beltrame et Celsa, extension LBC et autres ...).

Nous pourrions aussi reprendre la pratique d'analyse des domaines tels :

- l'Air, les pollutions, les odeurs, le bruit en lien avec la déclinaison locale du plan santé/environnement et du plan de prévention de l'atmosphère (décret du 7 11 08) ;
- les Déchets, dont ceux des navires dans le port et la nouvelle directive ;
- les Sols dont les friches industrielles et les terres polluées, et pour lesquels des spécialistes sont disposés à nous informer sur les responsabilités et les pratiques ...

Nous devrions déboucher sur des propositions comme, entre autres, **un plan de maîtrise des rejets dans l'air (dont le bruit), l'eau et les sols pour l'estuaire de l'Adour.**

Un rappel, une exigence :

Disparue des mémoires au profit de la loi risques de 2003, la loi de sécurité civile, de lutte contre les incendies de forêt et la prévention des risques majeurs du 22 juillet 1987, stipule dans son article 21:

«Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.»

Pour le Groupe Eau, nous avons demandé à Patricq Auriault d'animer le Groupe.

Il y a 10 ans, avec le Service maritime de la DDE - Police de l'Eau – qui s'était proposé pour présider le GE a été engagée avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour –UPPA- une étude de la qualité des eaux estuariennes (2000/2003).

Puis relais de la présidence à Mme Dequeker.

Récemment, une très intéressante initiative de la Préfecture 40 sur la bactériologie de l'Adour aval permet de relancer une dynamique du suivi des eaux estuariennes.

Ces eaux, sera-t-il utile de le rappeler, sont le lien commun à trois importantes entités économiques séculaires sur l'estuaire de l'Adour que sont :

l'INDUSTRIE, la PECHE, le TOURISME

Les enjeux, pour reprendre les propos du Président du S3PI, sont considérables avec :

- les exigences des textes UE dont la DCE de 2000 et les autres directives associées telles les eaux souterraines, baignades, eaux marines, eaux résiduaires urbaines, nitrates, phytopharmaceutiques et produits biocides en lien avec la directive IPPC, déchets ou produits de construction,... avec une responsabilité au plus près du terrain et en particulier des collectivités territoriales.

- le SDAGE Adour/Garonne et un objectif de mise en place d'un « SAGE / CLE Estuaire de l'Adour » dont le Groupe Eau du S3PI pourrait apporter sa contribution;

- la lutte contre les pollutions par **le recensement exhaustif des rejets à l'Adour**

estuarien, voire des plages, avec la perspective, par exemple, de l'organisation de campagnes de mesures et la mise en place de stations de mesures multi paramètres sur le circuit des eaux du fleuve et affluents :

« amont estuaire » qui font l'objet, par exemple, d'une prise en compte au niveau de « Pays Basque 2020, Contrat de projet Etat/Région = *Vers une gestion concertée des politiques de l'eau à l'échelle Pays Basque* » et

« océaniques » dont l'impact du dérèglement climatique = réchauffement des eaux et possible lien avec l'épizootie qui a frappé les poissons sur tout le littoral aquitain depuis septembre 08, une mortalité surprenante à cette échelle, assurément à suivre.

Il y aurait également lieu :

d'intégrer les rejets ICPE-industrie, agricoles-élevages-abattoirs, STEP collectivités- et hors ICPE comme les bâtiments abandonnés, les cimetières...et

d'organiser, en vue des mesures et du suivi permanent de la qualité des eaux, une information sur la technique du contrôle et les obligations réglementaires relatives aux rejets dans le milieu que des spécialistes sont disposés à dispenser.

Je vous remercie.

Je passe la parole à Gérard Claverie et à Patricq Auriault.

Michel Botella / EI
Conseiller auprès du Président, Mairie d'Anglet